

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 avril 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Amapola VENTRON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR 010-9645/21/BM

■ Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée au titre de l'exercice 2021 - Approbation d'une convention

MET 21/18299/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence, depuis sa création, s'est saisie des enjeux majeurs de soutien au tissu des TPE-PME du territoire. Positionner l'institution comme un facilitateur de la vie des entreprises est l'une des orientations stratégiques de l'Agenda du Développement Economique. En outre, le plan de relance et de renouveau d'Aix-Marseille-Provence « AMP2R » rappelle trois impératifs : le soutien à l'emploi, l'inclusion sociale et la transition écologique.

En cohérence avec la stratégie de requalification et d'extension des fonciers économiques, la collectivité a entrepris une politique de soutien aux associations de zones d'activités visant à accompagner ces acteurs indispensables à l'animation de l'écosystème économique du territoire de Marseille Provence et ainsi contribuer au développement des entreprises locales.

De plus, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives, à notamment à travers la mise en œuvre de son Agenda de la mobilité et de son plan de déplacements urbains PDU. Autorité organisatrice de la Mobilité, la Métropole agit et coordonne les actions de ses partenaires, au premier rang desquels figurent les acteurs économiques et les associations de zones d'activités.

Par ailleurs, la Métropole met en œuvre une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes qui interrogent de manière transversale et préventive la situation respective des femmes et des hommes et les effets différenciés que les projets peuvent avoir sur l'un ou l'autre sexe. Pour ce projet, il

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 30 avril 2021

s'agira de veiller à ce que les spécificités des femmes et des hommes soient prises en compte afin que le dispositif s'adresse également aux deux sexes.

L'association de loi 1901, créée en 2009, les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée dit « LEHV » est un réseau d'entrepreneurs ayant pour objet de représenter et fédérer les entreprises des zones d'activité du Sud et de l'Est marseillais.

Premier relai d'information et de mise en relation sur ce vaste territoire économique, LEHV apporte des solutions concrètes aux problématiques des décideurs et chefs d'entreprise.

Le territoire concerné constitue un périmètre d'intervention vaste et hétérogène. Il concentre plus de 4000 entreprises avec au moins un salarié soit 28% des emplois de la Ville de Marseille.

Chiffres Clés 2020 :

- 325 adhérents (214 en 2019 : soit une augmentation de +65%)
- 10 membres du CA
- 5 commissions composées de dirigeants d'entreprises
- 2 permanents

L'association a pour but :

- d'accueillir, informer, coordonner et mettre en réseau ses entreprises adhérentes,
- de promouvoir l'image des zones d'activités et des entreprises occupantes,
- de représenter les intérêts des entreprises des ZA auprès des collectivités, administrations, services publics et autres interlocuteurs représentatifs de la vie économique,
- de contribuer à mener à bien des actions visant à améliorer le développement économique des entreprises et le cadre de vie des salariés (emploi, services aux salariés...)
- de réaliser ou faire réaliser toute opération ou étude concourant à l'exécution des missions définies ci-dessus.

Ces objectifs se traduisent dans les faits par un ambitieux programme d'animation qui se concentre sur 4 axes principaux : la mobilité, l'emploi, le marketing territorial et la recherche de synergies interentreprises.

Résultats 2020 :

Actions en faveur du réseau inter-entreprises

Durant l'année 2020 une cinquantaine d'événement ont été organisés, ceux-ci ont pris différentes formes :

- Petits déjeuners
- After-work
- 10 Déjeuner Business (dont 5 en présentiel)
- 1 soirée « Grand événements »
- 12 Rdv des experts (visioconférence organisée tous les mardis à 18H00 durant la crise sanitaire)
- Edition de 3 revues économiques

Pérennisation et développement d'une nouvelle commission : outre les commissions déjà existantes (industrie, formation, commerce, Capelette) une nouvelle commission « start up » à vue le jour en octobre 2020.

Actions en faveur de la mobilité :

L'association est à l'initiative de la mise en œuvre d'un PDMIE (Plan de Mobilité Inter-Entreprises ou PDMEC : Plan de Mobilité Employeurs Commun selon la terminologie de la Loi d'Orientation des Mobilités) pour le territoire Est.

En 2020, l'association avec l'ambition d'accélérer cette mise en œuvre, a scindé ce plan en deux secteurs distincts, La Capelette d'une part (avec la présence de : La Société des Eaux de Marseille, Pole Emploi, Henry Blanc, Delta Assurance ...), La Valentine d'autre part (avec : Arkema, Heineken, Leroy Merlin, Ikea, Panzani, Novotel & Ibis Hotel, Decathlon, Etablissement Français du Sang, Casino, Printemps...). En

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 30 avril 2021

soutien à ce projet ambitieux, la DGA Mobilité a accordé une subvention de 20 000 € (délibérée le 19/12/2019).

Actions en faveur de l'emploi :

- Participation active au forum emploi du 9/10 (5 mars 2020)
- Participation active au Job boost 2020 (26 novembre 2020)

Programme d'actions 2021 :

Actions en faveur du réseau inter-entreprises :

L'association LEHV a recruté un deuxième permanent, afin de renforcer l'animation et la promotion du réseau.

Le programme d'animations aura pour vertu de dynamiser le territoire en multipliant :

- Les rencontres entre les entreprises
- D'impliquer leurs adhérents
- D'attirer de nouvelles entreprises.

Au total 50 événements seront programmés sur 2021 :

- Déjeuners business mensuels pour développer les réseaux.
- Grands rendez-vous : L'Assemblée Générale annuelle et Les Vœux sont les deux événements incontournables des acteurs économiques.
- Rencontres thématiques : groupes de travail par filière d'activité, « Commission Industrie », « Commission Commerce », « Commission Santé » et « Commission Capelette ».
- After-Work et Petit-Déj'.
- 2 événements interzone « Job Boost » et « Business Buzz » facilitent la mise en relation des réseaux d'entreprises de l'Est Métropolitain (T2R).
- 1 événement VIP : le « Club Partenaires » un événement haut de gamme, réunissant les représentants des plus grandes entreprises du territoire.
- Événements sportifs

Actions en faveur de l'emploi :

Implication aux forums de l'emploi organisés par la Mairie du 9/10, la Mairie du 11/12 et au forum « Vallée de l'Huveaune » : Job Boost.

Marketing territorial :

Poursuite des parutions d'une revue économique (biannuelle) : visibilité sur les projets de l'association, découvrir/s'inscrire aux événements et de promouvoir les adhérents et partenaires

Actions en faveur de la mobilité :

Nonobstant les impacts forts de la crise sanitaire liée à la Covid-19, ces actions sont poursuivies en 2021 dans le cadre de la commission mobilité de l'association.

L'Association prévoit d'engager :

- L'animation de réunions
- L'aide d'un cabinet conseil expert pour la réalisation des plans d'actions et la formalisation des PDMEC
- La réalisation des supports de communication
- La mise en œuvre d'un événement de restitution

Le budget prévisionnel 2021 est en augmentation avec 286 375 euros (contre 230 000 en 2020).

Il est proposé au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence de participer au titre de l'année 2021, en apportant une subvention à hauteur de 20 000 euros pour la compétence Développement Economique et 30 000 euros pour la compétence Mobilité à l'association Les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée soit un total de 50 000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° ECO 001-1775/17/CM du 30 mars 2017 approuvant l'Agenda du développement économique métropolitain ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire de Marseille-Provence du 13 avril 2021.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La stratégie de développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui privilégie les économies productives et de la connaissance, le soutien aux associations d'entreprises du territoire représente un enjeu majeur pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en termes de développement économique et d'emplois.
- L'enjeu majeur, en termes de développement économique et d'emplois, pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir les entreprises de son territoire.
- L'intérêt de soutenir la création et le développement des entreprises situées sur le périmètre du territoire Marseille-Provence, secteur de l'Huveaune-vallée, en leur proposant des services adaptés.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement global d'un montant total de 50 000 euros à l'association Les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée au titre de l'année 2021, décomposée comme suit :

- 20 000 euros pour la compétence Développement Economique
- 30 000 euros pour la compétence Mobilité

Article 2 :

Est approuvée la convention correspondante ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention ainsi que tout document y afférent.

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 30 avril 2021

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2021 à hauteur de 20 000 euros à l'Etat Spécial du Territoire de Marseille-Provence - Sous Politique B320 - chapitre 65 - nature 65748 - Fonction 61, à hauteur de 30 000 euros au budget annexe transport de la Métropole Aix-Marseille-Provence, sous politique A710 nature 6574.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises
Artisanat et Commerce

Gérard GAZAY